

Rapport Annuel

Sur le Prix et la Qualité

du

Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Exercice 2025 -

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

page 3

-  *Organisation administrative du service*
-  *Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie*
-  *Prestations assurées dans le cadre du service*
-  *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*
-  *Activités du service en 2025*

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

page 20

-  *Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif*

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

page 22

-  *La redevance assainissement non collectif*
-  *Dépenses et recettes d'exploitation 2025*

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC

page 24

-  *Investissements 2025*
-  *Etat de la dette*

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

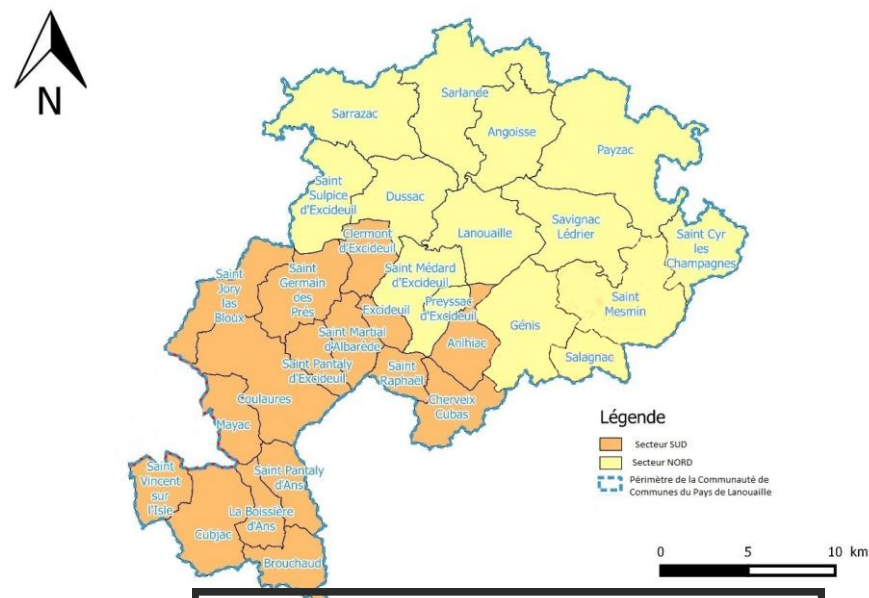
Organisation administrative du service

Par arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2016/0178, L'extension de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille aux communes de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord, à l'exception de la commune de Savignac Les Eglises, a été effective à compter du 1^{er} janvier 2017. La nouvelle collectivité a changé de nom au 1^{er} juillet 2017 et s'appelle désormais Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord. Les SPANC des deux territoires ont donc fusionné et harmonisé leur pratique. (Pour l'historique SPANC de la Communauté de Commune du Pays de Lanouaille a été créé par délibération du 28/02/2002.

- Ce service, avec budget annexe, est exploité en régie et dispose de 1.6 ETP, chargés :
1. de renseigner les usagers sur l'assainissement ;
 2. de procéder au contrôle technique de conception et de réalisation des installations d'assainissement autonomes (neuves ou réhabilitées) ;
 3. de procéder au contrôle technique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

- Le service intervient sur 28 communes, à savoir :
- ANGOISSE, ANLHIAC, BROUCHAUD, CHERVEIX CUBAS, CLERMONT D'EXCIDEUIL, COULAURES, CUBJAC AUVEZERE VAL D'ANS, DUSSAC, EXCIDEUIL, GENIS, LANOUAILLE, MAYAC, PAYZAC, PREYSSAC D'EXCIDEUIL, SAINT CYR LES CHAMPAGNES, SAINT GERMAIN DES PRES, SAINT JORY LAS BLOUX, SAINT MARTIAL D'ALBAREDE, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL, SAINT MESMIN, SAINT PANTALY D'EXCIDEUIL, SAINT RAPHAEL, SAINT SULPICE D'EXCIDEUIL, SAINT VINCENT SUR L'ISLE, SALAGNAC, SARLANDE, SARRAZAC, SAVIGNAC LEDRIER

Chacune de ces communes ayant transféré leur compétence assainissement non collectif à la Communauté de communes.



AR Prefecture

024-242401024-20260903-CC_DC_2026_081-DE
Reçu le 08/09/2026

➔ Le règlement de service a été adopté par le conseil communautaire en date du 15 septembre 2005, modifié et amendé les 26 octobre 2006, 3 février 2011, 13 décembre 2012, 16 décembre 2016, 6 juillet 2023 et du 18 décembre 2025.

➔ Les zonages d'assainissement ont été réalisés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord

Délibérations des communes approuvant le zonage d'assainissement :

- le 24 janvier 2002 pour la commune de Cherveix Cubas
- le 14 novembre 2002, pour la commune de St Médard d'Excideuil,
- le 27 juin 2003, pour la commune de Preyssac d'Excideuil,
- le 16 septembre 2004, pour les communes de Payzac, St Cyr les Champagnes, Sarlande et Savignac Lédrier
- le 25 mars 2005 pour la commune de Salagnac
- le 26 janvier 2006, pour les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, St Sulpice d' Excideuil et Sarrazac.
- le 5 octobre 2006 pour la commune d'Anlhac
- le 27 septembre 2006 pour la commune de Brouchaud
- le 15 décembre 2006 pour la commune de La Boissière d'Ans (Cubjac Auvézère Val d'Ans)
- le 10 juillet 2007 pour les communes de Coulaures, Mayac, Saint Jory Las Bloux, Saint Germain des prés, Saint Pantaly d'Ans, Saint Pantaly d'Excideuil
- le 20 septembre 2009 pour la commune de Génis
- le 1^{er} octobre 2012 pour les communes de Cubjac et Saint Vincent sur l'Isle
- le 17 décembre 2014 pour la commune de Clermont d'Excideuil
- le 15 juin 2017 pour les communes d'Excideuil, Saint Martial d'Albarède et Saint Raphaël

 Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie (D 301.0)

COMMUNES	Installations ANC estimées après travaux Assainissement Collectif et données INSEE sur le logement	Estimation de la population desservie (d'après taux occupation INSEE)
ANGOISSE	278	418
ANLHIAC	212	266
BROUCHAUD	185	217
CHERVEIX CUBAS	265	328
CLERMONT D'EXCIDEUIL	197	248
COULAURES	383	600
CUBJAC AUVEZERE VAL D'ANS	467	693
DUSSAC	209	319
EXCIDEUIL	206	308
GENIS	327	418
LANOUAILLE	300	443
MAYAC	173	268
PAYZAC	456	606
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	55	76
ST CYR	197	256
ST GERMAIN	313	421
ST JORY LAS BLOUX	179	239
ST MARTIAL	153	247
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	337	478
ST MESMIN	287	334
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	70	100
ST RAPHAËL	99	93
ST SULPICE	189	250
ST VINCENT SUR L'ISLE	133	246
SALAGNAC	317	717
SARLANDE	275	379
SARRAZAC	261	301
SAVIGNAC LEDRIER	344	482
Totaux	6 867	9 751

Prestations assurées dans le cadre du service

Information et sensibilisation des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif

Une des principales missions du SPANC est de répondre aux attentes et interrogations des usagers mais aussi des acteurs de l'assainissement non collectif (élus, artisans, bureaux d'études, architectes...) en les informant sur la réglementation en vigueur (entretien, articles, plaquettes...).

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT. Soit :

- Pour les Installations neuves ou réhabilitées :

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue **le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier**. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, **le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages**. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

- Pour les Installations existantes :

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

- Pour l'ensemble des Installations :

Pour l'ensemble des installations contrôlées, la réglementation prévoit un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien. Il a pour objectif de vérifier que le fonctionnement des dispositifs d'assainissement ne crée pas de nuisances environnementales et/ou de problèmes sanitaires.

La périodicité des contrôles a été modifiée par délibération du 6 juillet 2023:

- le 1^{er} contrôle périodique = 6 ans
- tous les 4 ans : pour les installations non conformes présentant un risque de salubrité publique et / ou de sécurité
- tous les 8 ans : pour les installations conformes ou pour les installations non-conformes ne causant aucun risque de salubrité publique et /ou de sécurité
- tous les 6 ans : pour les installations >20EH (3 ans si contrôles administratif annuel non conforme)

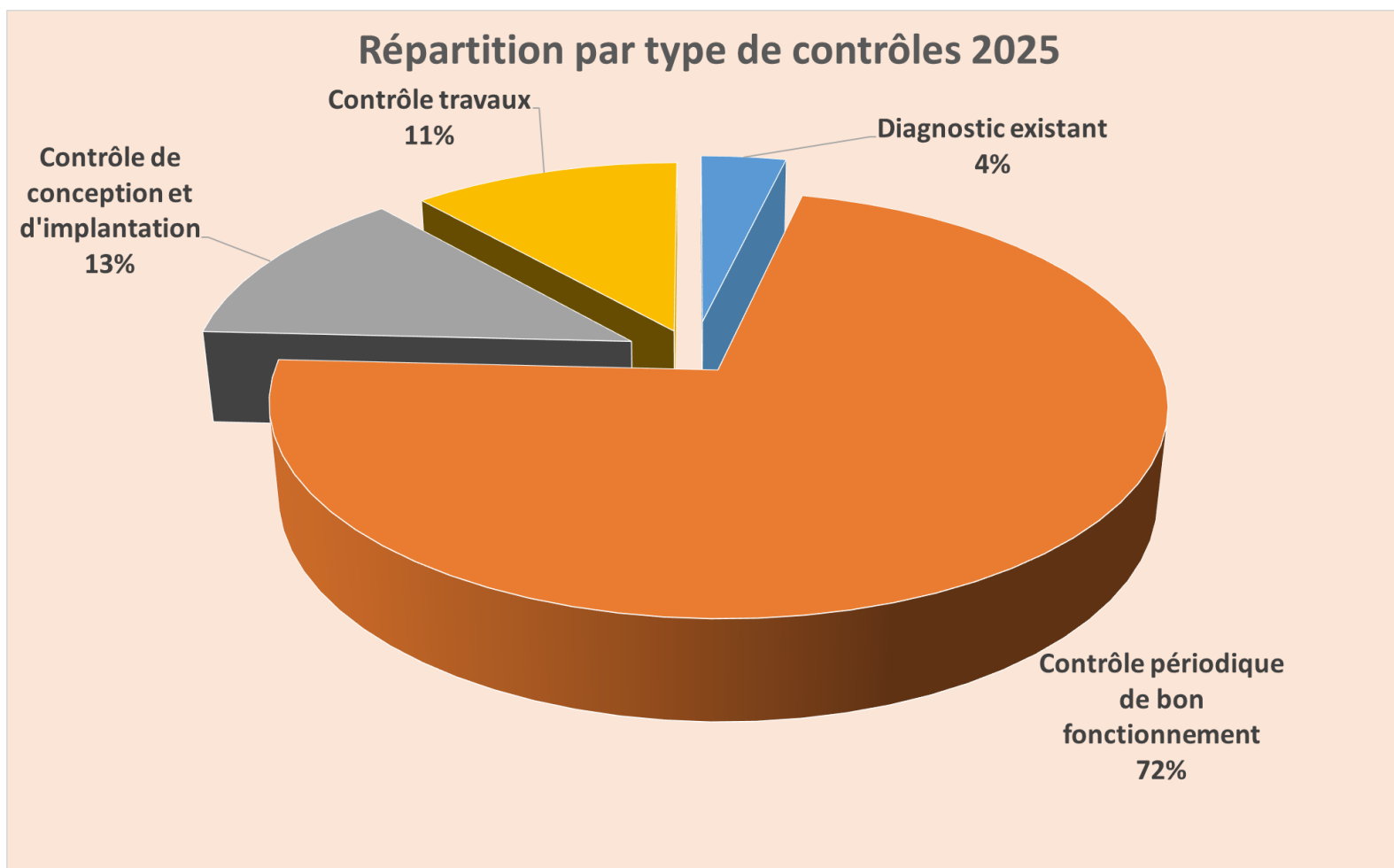
A l'issue de chacun des contrôles un rapport de visite est rédigé et est transmis au propriétaire et à la commune.

 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

	Nombre de points	Points obtenus
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	20
Application d'un règlement de SPANC approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	30
B/ Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL	140	100

 Activités du service en 2025 :

Diagnostic existant	Contrôle périodique de bon fonctionnement	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle travaux	TOTAL
23	450	79	72	624



Détail des contrôles sur le territoire de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord

Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de conception et d’implantation

	Angoisse	Anliac	Brouchaud	Cherveix-Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac Auvezere val d'ans	Dussac	Excideuil	Génis	Lanouaille	Mayac	Payzac	Preyssac d'Excideuil
Nbre contrôles en 2025	3	3	3	1	4	3	11	2	5	2	4	4	5	0

	St Cyr les Champagnes	St Jory Las Bloux	St Germain des prés	St Martial d'Albarède	St Médard d'Excideuil	St Mesmin	St Pantaly d'Excideuil	St Raphael	St Sulpice d'Excideuil	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier
Nbre contrôles en 2025	3	1	0	0	2	4	1	2	1	2	0	4	4	5

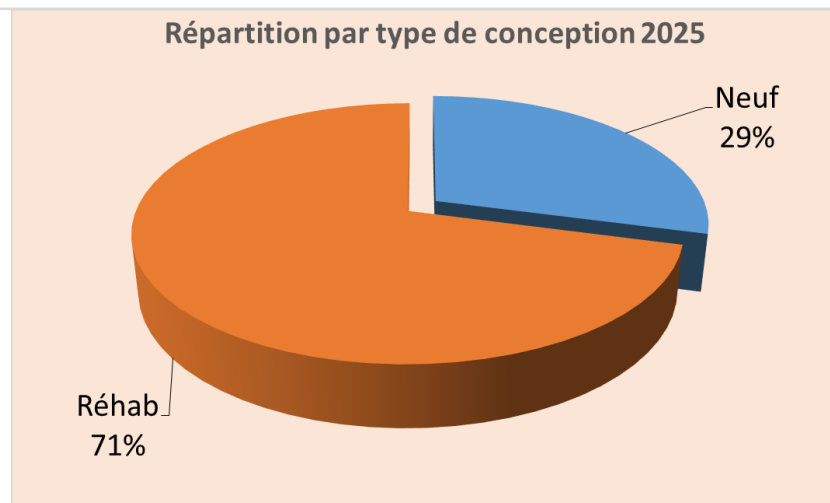
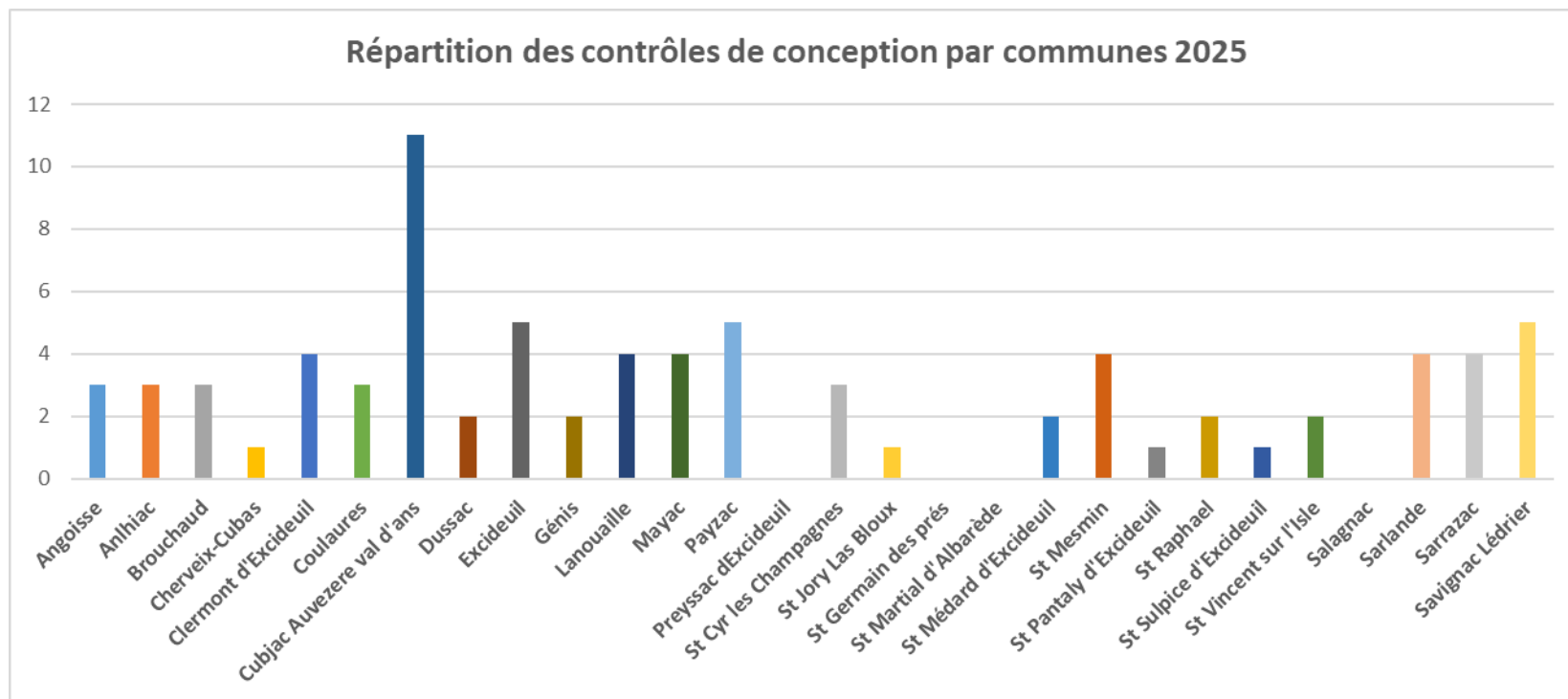
total	Neuf	Réhab
79	23	56

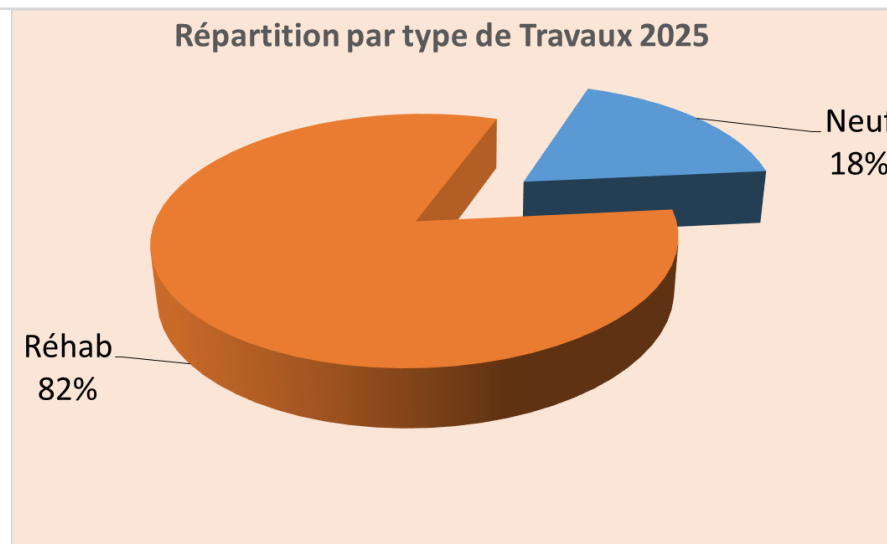
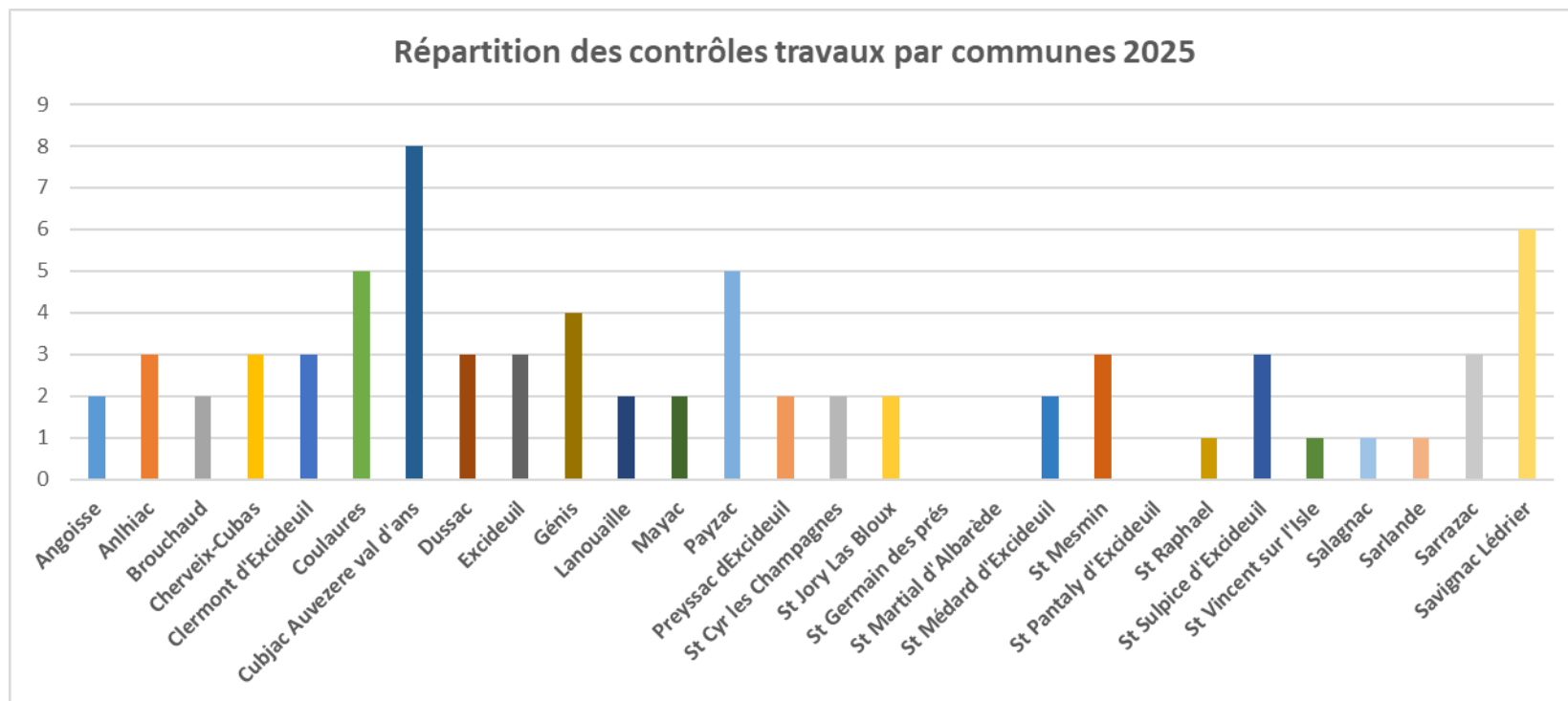
Installations neuves ou réhabilitées : Contrôle de bonne exécution

	Angoisse	Anliac	Brouchaud	Cherveix-Cubas	Clermont d'Excideuil	Coulaures	Cubjac Auvezere val d'ans	Dussac	Excideuil	Génis	Lanouaille	Mayac	Payzac	Preyssac d'Excideuil
Nbre contrôles en 2025	2	3	2	3	3	5	8	3	3	4	2	2	5	2

	St Cyr les Champagnes	St Jory Las Bloux	St Germain des prés	St Martial d'Albarède	St Médard d'Excideuil	St Mesmin	St Pantaly d'Excideuil	St Raphael	St Sulpice d'Excideuil	St Vincent sur l'Isle	Salagnac	Sarlande	Sarrazac	Savignac Lédrier
Nbre contrôles en 2025	2	2	0	0	2	3	0	1	3	1	1	1	3	6

total	Neuf	Réhab
72	12	54





Diagnostics des installations existantes 2025

La quasi-totalité des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif sur les 28 communes de la Collectivité ont été réalisés.

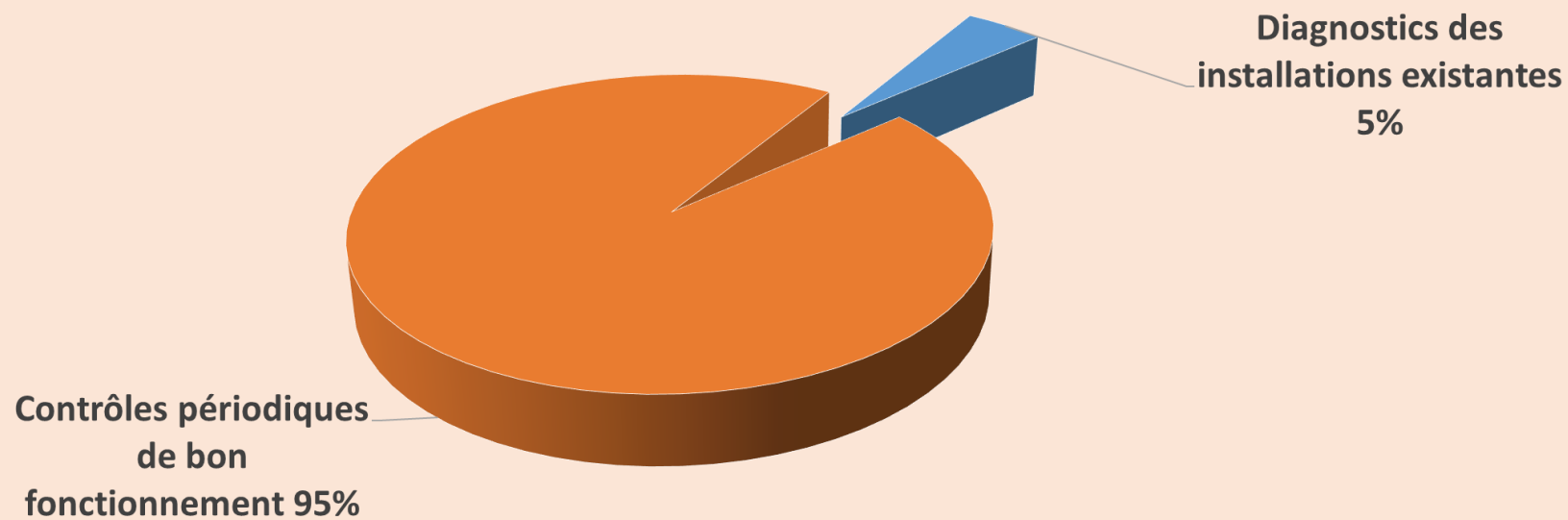
En 2025, le service a effectué dans sa grande majorité les contrôles périodiques de bon fonctionnement des communes de Angoisse, Cubjac Auvezere val d'ans, Payzac, Saint Mesmin, Saint Vincent sur l'Isle et Savignac Lédrier ainsi que des contrôles plus sporadiques sur les installations problématiques (risques sanitaire) et les premiers contrôles après chantier.

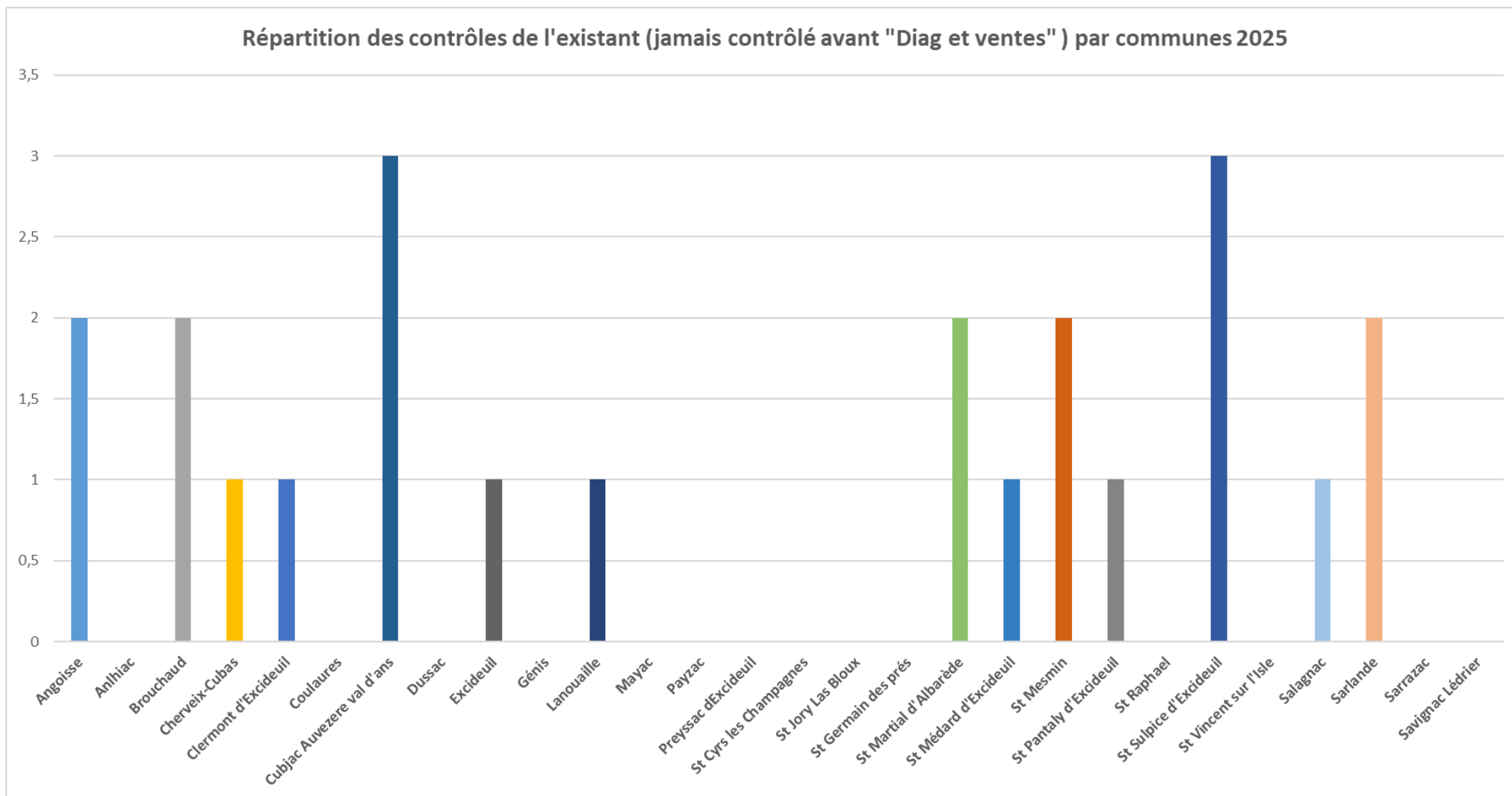
Communes	Conforme	Non conforme		Nombre de contrôles
		Sans risque sanitaire avéré	Avec risque sanitaire avéré	
Angoisse	0	1	1	2
Anliac	0	0	0	0
Brouchaud	0	1	1	2
Cherveix-Cubas	0	0	1	1
Clermont d'Excideuil	0	1	0	1
Coulaures				
Cubjac Auvezere val d'ans	0	3	0	3
Dussac	0	0	0	0
Excideuil	0	0	1	1
Génis	0	0	0	0
Lanouaille	0	1	0	1
Mayac	0	0	0	0
Payzac	0	0	0	0
Preyssac d'Excideuil	0	0	0	0
St Cyr les Champagnes	0	0	0	0
St Jory Las Bloux	0	0	0	0
St Germain des prés	0	0	0	0
St Martial d'Albarède	0	2	0	2
St Médard d'Excideuil	0	0	1	1
St Mesmin	0	0	2	2
St Pantaly d'Excideuil	0	0	1	1
St Raphael	0	0	0	0
St Sulpice d'Excideuil	0	0	3	3
St Vincent sur l'Isle	0	0	0	0
Salagnac	0	0	1	1
Sarlande	0	0	2	2
Sarrazac	0	0	0	0
Savignac Lédrier	0	0	0	0
Total	0	9	14	23

Contrôles périodiques de bon fonctionnement 2025 - CPBF *(contrôle réalisé tous les 4 ou 8 ans, selon le cas)*

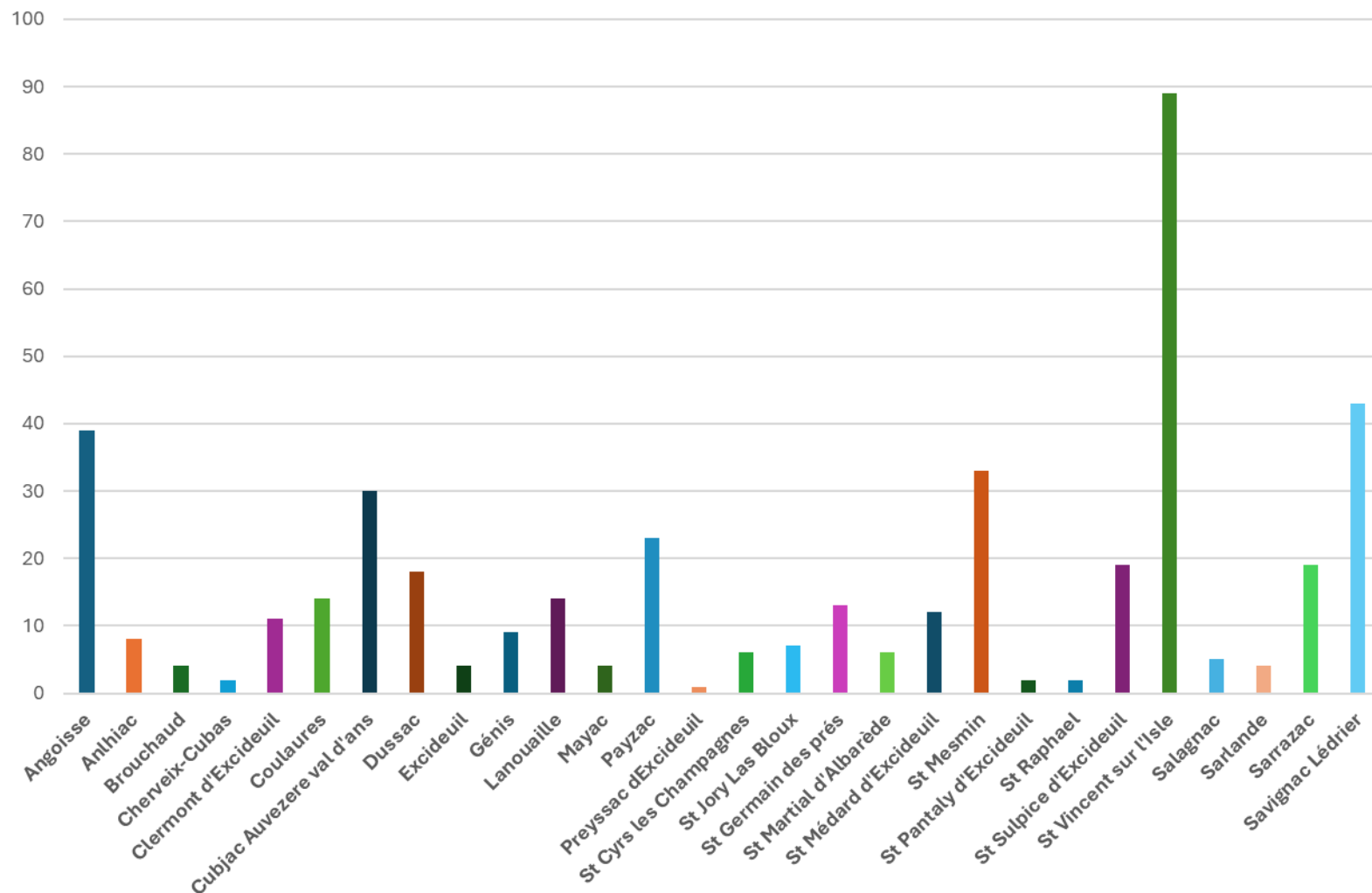
Communes	Conforme	Non conforme		Nombre de contrôles
		Sans risque sanitaire avéré	Avec risque sanitaire avéré	
Angoisse	12	19	8	39
Anlhiac	3	4	1	8
Brouchaud	3	0	1	4
Cherveix-Cubas	1	0	1	2
Clermont d'Excideuil	4	3	4	11
Coulaures	6	7	1	14
Cubjac Avezere val d'ans	9	19	2	30
Dussac	3	5	10	18
Excideuil	2	2	0	4
Génis	0	4	5	9
Lanouaille	7	5	2	14
Mayac	2	0	2	4
Payzac	13	5	5	23
Preyssac d'Excideuil	0	1	0	1
St Cyr les Champagnes	2	3	1	6
St Jory Las Bloux	3	3	1	7
St Germain des prés	3	8	2	13
St Martial d'Albarède	1	4	1	6
St Médard d'Excideuil	4	3	5	12
St Mesmin	5	26	2	33
St Pantaly d'Excideuil	1	1	0	2
St Raphael	0	1	1	2
St Sulpice d'Excideuil	8	6	5	19
St Vincent sur l'Isle	25	61	3	89
Salagnac	2	3	0	5
Sarlande	3	0	1	4
Sarrazac	13	4	2	19
Savignac Lédrier	15	19	9	43
Total	150	216	75	441

Répartition des contrôles CPBF et diagnostic initial 2025

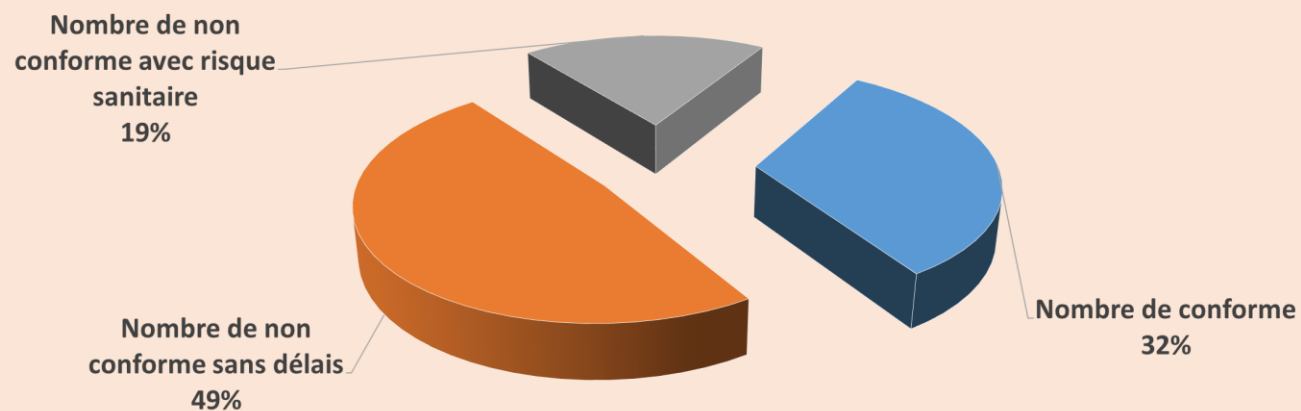




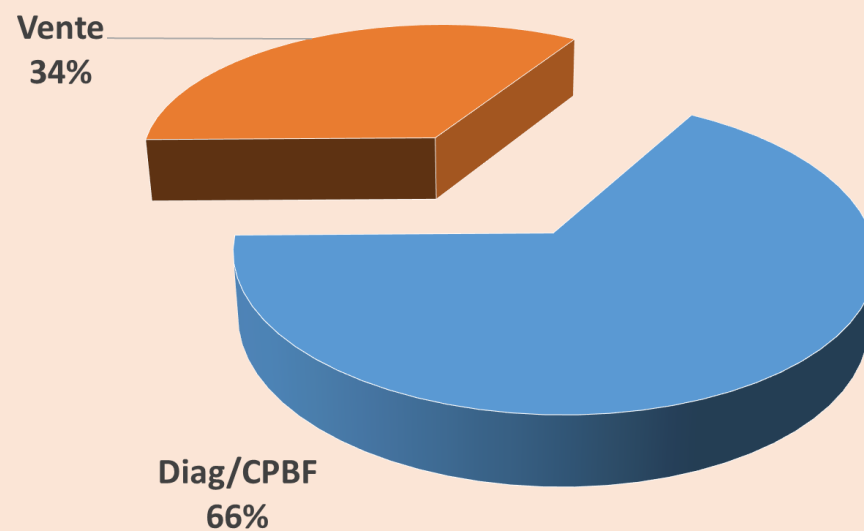
Répartition des contrôles périodiques de bon fonctionnement ("CPBF et ventes") par communes 2025

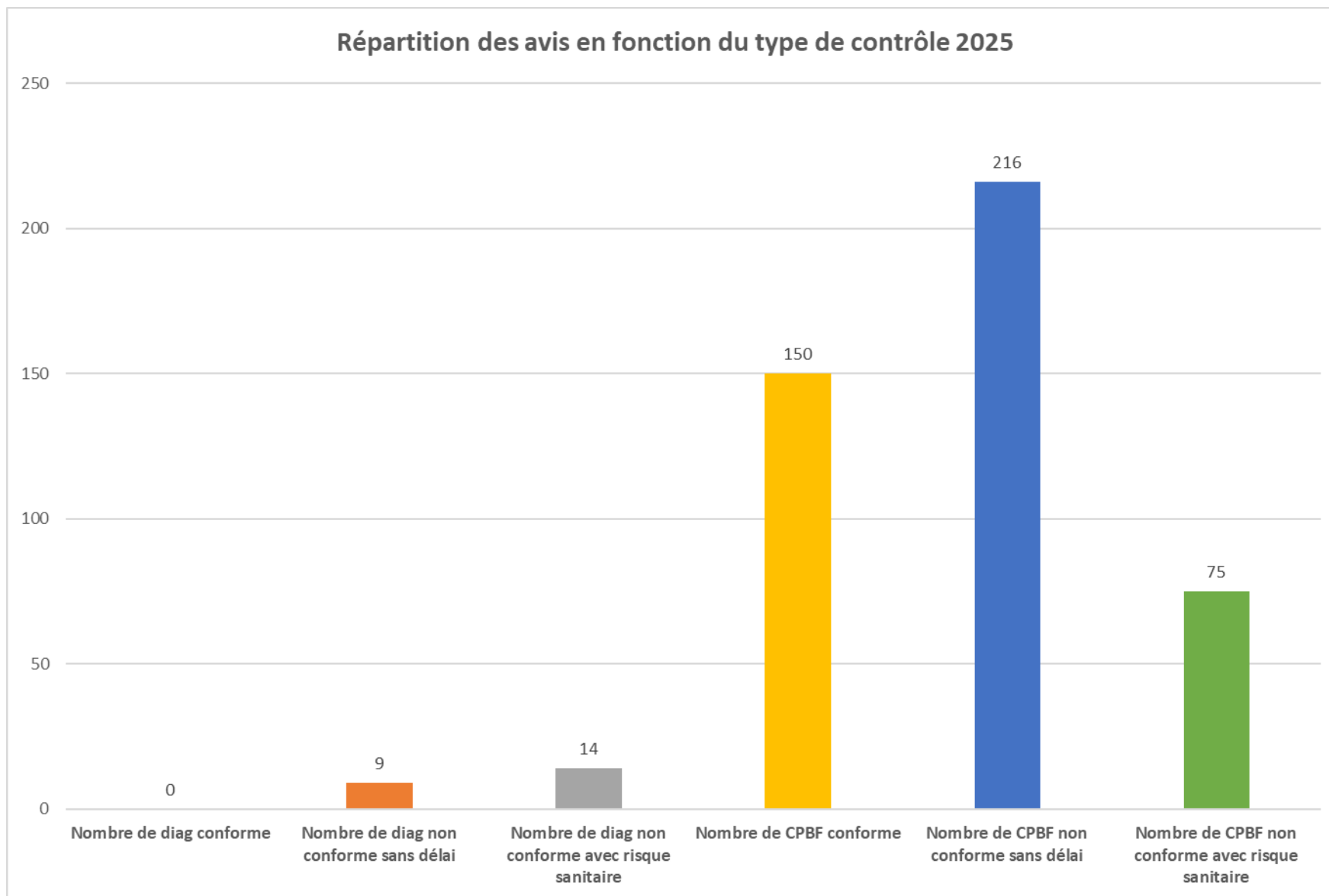


Répartition des avis (diag, CPBF, vente) 2025



Rapport entre les ventes et les diag/CPBF 2025





INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Le calcul de l'indicateur « Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif » a été revu avec l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 :

Arrêté du 2 mai 2007 : Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 2 mai 2007, comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Arrêté du 2 décembre 2013 : L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2014	2015	2016	2016 à deux	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté	1243	1425	1503	4107	4217	4243	4280	4361	4488	4562	4609	4677	4724
(élimination des doublons – installations contrôlées 2 fois ou plus)													
Nombre total d'installations effectives contrôlées (en dehors des contrôles de conception et d'implantation – projets) depuis la mise en place du service	2321	2559	2637	5841	5936	5966	6004	6113	6264	6333	6389	6455	6497
(élimination des doublons – installations contrôlées 2 fois ou plus)													
Taux de conformité (%)	53,55%	55.69 %	56.99 %	70.3 %	71.04 %	71.11 %	71.3 %	71.33 %	71.65%	72.03%	72,14%	72,46%	72,71%

Pour information le nombre total de contrôles réalisés par le service depuis sa création est de : **14385**.

En moyenne, les installations du territoire ont fait l'objet de **2** contrôles de la part du service.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial.

A ce titre, il est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes.

Ce budget annexe répond à l'instruction comptable M 49.



La redevance assainissement non collectif :

Le service est financé par une redevance à la charge des usagers du service.

Le Conseil communautaire a instauré, par délibération du 26/10/2006, modifiée par les délibérations du 23/09/2008, 3/02/2011, 29/03/2012, 16/12/2016 et du 06/07/2023 la redevance.

Le service est assujetti à la TVA.

Les redevances sont perçues par titre de recette exécutoire émis par la Trésorerie de Nontron.

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif :

	Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Part de la Collectivité Prestations HT	Contrôle de conception et d'implantation installations neuves ou réhabilitées	47,39 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	140 €	140 €	140 €	0,00%
	Contrôle de bonne exécution des installations neuves et réhabilitées	90,05 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	140 €	140 €	140 €	0,00%
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	90,05 €	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €	0,00%
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente	90,05 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	160 €	160 €	160 €	0,00%
	Contrôle Conception Travaux Vente et périodique de 21 à 50 EH								200 €	200 €	200 €	0,00%
	Contrôle Conception Travaux Vente et périodique de 51 à 200 EH								300 €	300 €	300 €	0,00%
	Contrôle Conception Travaux Vente et périodique +200 EH								500 €	500 €	500 €	0,00%
Redevances et Taxes	TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%

Dépenses et recettes d'exploitation 2025

Dépenses réelles, hors amortissements :	83 754.14 €
- Personnel :	71 270.14 €
- Fonctionnement :	9 685.00 €
- Admissions en non-valeur (impayés)	397.50 €
- Provisions pour créances douteuses > 2 ans	2 401.50 €
Recettes réelles, hors amortissements :	82 828.94 €
- Redevances ANC :	80 160.00 €
- Reprise dépréciation actifs circulants	2 584.72 €
- Divers (remboursement trop-perçu TOTAL)	84.22 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC

Investissements 2025

Dépenses d'investissement : **970 € HT** (renouvellement ordinateur)

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2025
En cours de la dette au 31/12/2025	0
Remboursement au cours de l'exercice	0
dont en intérêts	0
dont en capital	0

